



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **PEGASE PARTNERS CORP SA**, 1630 Bulle
2. Date du prononcé de dissolution: 12.12.2014
3. Suspension de faillite: 24.04.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.06.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La prise de participations dans d'autres sociétés ou projets, quelle que soit la nature de leur activité ainsi que la gestion administrative et financière de ces participations. (Réf. sect. 4)

Office cantonal des faillites, M. Tornare, chef de secteur
1700 Fribourg

02169455

